ABJ VILLEJUIF
EURL au capital social de 50 000€
Siège social : 42 Boulevard Maxime Gorki
94800 VILLEJUIF
RCS Créteil n°901 240 044

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 22 MAI 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le vingt-deux mai,
A 9 heures,

Monsieur MAKKI Ayman, associé unique de la société ABJ VILLEJUIF EURL au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 42 Boulevard Maxime Gorki 94800 VILLEJUIF, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 901 240 044 a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION :

L'associé unique décide de transformer la Société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL), à compter de ce jour.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce.

L'exercice social en cours se poursuit sans changement, et les droits et obligations de la société, notamment ceux résultant des actes accomplis avant la transformation, demeurent inchangés.

DEUXIÈME DÉCISION :

En conséquence de l'adoption de la résolution qui l'associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire est annexé aux présentes.

TROISIÈME DÉCISION :

L'associé unique décide d'exercer les fonctions de Gérant de l'EURL. Il exercera ses fonctions sans limitation de durée, à compter de ce jour.

AM

QUATRIÈME DÉCISION :

L’associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Villejuif, le 22 mai 2026

L’associé unique



AM